



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de boissons

Question écrite n° 103305

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de bien vouloir lui préciser, même s'il a bien compris que « l'administration parisienne » laissait le soin aux services vérificateurs de procéder à des contrôles individualisés prenant en compte tant les spécificités locales que les particularismes propres à l'établissement contrôlé, quelle dose moyenne de pastis par établissement sert de référence lors des contrôles fiscaux effectués dans les départements du Gard, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103305

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9258